

# SITTOMAT

## Comité Syndical

**9 octobre 2025**

**Délégués : 4**

Gilles VINCENT, Président  
Christine SINQUIN  
Jean TEYSSIER  
Bernard MARTINEZ

Christophe DELIGNY, DGS  
Sandra LE BEC PEINADO  
Michel MARIN

## ***ORDRE DU JOUR***

I.	Compte rendu des décisions du syndicat	3
	Décision 2025-14 portant approbation du marché de fourniture et livraison d'armoires et petits abris mobiles pour DDS et d'abris pour cuve à huile pour les déchetteries du SITTOMAT ; 3 lots	3
	Décision 2025-15 portant approbation de l'avenant n°4 relatif au marché d'étude relative à la mise en place du schéma de traitement des bio déchets collectés séparément sur le périmètre du SITTOMAT	3
	Décision 2025-16 portant approbation du marché de travaux de mise en place de trémies et pont bascule sur le quai de transfert de Manjastre	3
	Décision 2025-17 portant approbation du marché de dévoiement des réseaux pour la création du centre de tri SITTOMAT de la Farlède	3
II.	1931 – Autorisation du Président à signer la FOB 36 relative à la DSP de l'UVE 4	
III.	1932 – Autorisation du Président à signer la FOB 38 relative à la DSP de l'UVE 4	
IV.	1933 – Autorisation du Président ou son représentant à signer le contrat avec le Centre Français d'Exploitation du droit de copie en régularisation pour l'année 2025	4
V.	1934 – Autorisation du Président ou son représentant à signer le marché relatif à l'achat d'objets publicitaires du SITTOMAT avec la société PFC DULLAC	4
VI.	1935 – Autorisation de signature du contrat relatif à l'appel à projet CITEO portant sur l'optimisation des collectes sélectives	4
VII.	1936 - Élection des représentants du SITTOMAT à la CSS de l'UVE de Toulon	4
VIII.	1937 - Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché d'AMO du suivi d'exploitation de la DSP de l'UVE de Toulon	5
IX.	1938 - Dispositif de maintien des collectes PMCB en déchèteries	5
X.	Questions diverses -	5
	Présentation par BIO-TOX du plan de surveillance environnemental 2024 de l'UVE de Toulon	5

*La séance est ouverte sous la présidence de Gilles VINCENT.*

### **Le Président**

Les circonstances, vous les connaissez, puisqu'au dernier conseil syndical, nous n'avons pas eu le quorum. Et donc nous vous avons convoqués ce matin pour voter des délibérations que nous vous avons déjà présentées, premièrement en commission mixte, et deuxièmement lors du Conseil syndical pour lequel nous n'avons pas eu le quorum. Nous avions présenté les décisions, les délibérations. Alors, on va aller assez vite.

### **I. Compte rendu des décisions du syndicat**

**Décision 2025-14 portant approbation du marché de fourniture et livraison d'armoires et petits abris mobiles pour DDS et d'abris pour cuve à huile pour les déchetteries du SITTOMAT ; 3 lots**

**Décision 2025-15 portant approbation de l'avenant n°4 relatif au marché d'étude relative à la mise en place du schéma de traitement des bio déchets collectés séparément sur le périmètre du SITTOMAT**

**Décision 2025-16 portant approbation du marché de travaux de mise en place de trémies et pont bascule sur le quai de transfert de Manjastre**

**Décision 2025-17 portant approbation du marché de dévoiement des réseaux pour la création du centre de tri SITTOMAT de la Farlède**

### **Le Président**

Compte rendu des décisions du syndicat : il y en a quatre.

- Une première décision portant approbation du marché de fourniture et de livraison d'armoires et petits abris mobiles pour les DDS, et des abris qu'on tube à huile pour les déchetteries.

- La décision portant approbation de l'avenant numéro quatre relatif au marché des tubulures et pour la mise en place du schéma de traitement des bios déchets collectés séparément sur le périmètre du SITTOMAT.

- La décision portant approbation des marchés de travaux de mise en place de trémies et ponts bascule sur le quai e transfert de Manjastre.

- Et la décision portant approbation du marché de dévoiement des réseaux pour la création du centre de tri du SITTOMAT à La Seyne.

Voilà. Nous vous demandons d'en prendre acte.

**II. 1931 – Autorisation du Président à signer la FOB 36 relative à la DSP de l'UVE****Le Président**

C'est l'autorisation du Président à signer la FOB 36 relative à la DSP de l'UVE. Vous étiez tous là, donc on l'a déjà vu. Est-ce que vous avez des questions supplémentaires ? Non. On passe au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

**III. 1932 – Autorisation du Président à signer la FOB 38 relative à la DSP de l'UVE****Le Président**

Est-ce que vous avez des questions supplémentaires ? Non ? On passe au vote : qui est contre, qui s'abstient, qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

**IV. 1933 – Autorisation du Président ou son représentant à signer le contrat avec le Centre Français d'Exploitation du droit de copie en régularisation pour l'année 2025****Le Président**

Nous avons présenté cette délibération la dernière fois. Avez-vous des questions ? Pas de questions ? Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

**V. 1934 – Autorisation du Président ou son représentant à signer le marché relatif à l'achat d'objets publicitaires du SITTOMAT avec la société PFC DULLAC****Le Président**

Avez-vous des questions complémentaires ? Non ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, merci.

**VI. 1935 – Autorisation de signature du contrat relatif à l'appel à projet CITEO portant sur l'optimisation des collectes sélectives****Le Président**

Avez-vous des questions complémentaires ? Non ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, merci.

**VII. 1936 - Élection des représentants du SITTOMAT à la CSS de l'UVE de Toulon****Le Président**

Est-ce qu'il faut voter ?

**Christophe DELIGNY**

Il faut voter à main levée, si tout le monde est d'accord.

**Le Président**

Tout le monde est d'accord ?

**Christophe DELIGNY**

Il s'agit donc de désigner Monsieur le Président en qualité de titulaire, et Monsieur De Saint-Sernin, qui a donné son accord, comme suppléant.

**Le Président**

Tout le monde est d'accord ? Unanimité, merci.

**VIII. 1937 - Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché d'AMO du suivi d'exploitation de la DSP de l'UVE de Toulon****Le Président**

Avez-vous des questions complémentaires ? Non ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

**IX. 1938 - Dispositif de maintien des collectes PMCB en déchèteries****Le Président**

Je dois vous donner une information complémentaire. Je vous avais alerté la fois dernière sur le fait que les éco-organismes avaient décidé de ne plus collecter le plâtre, et de ne plus assurer leur contrat.

Suite à notre première intervention de l'association de collectivités, ils sont revenus et collectent bien le plâtre. Ensuite, la Ministre a écrit aux éco-organismes en leur disant qu'il fallait absolument qu'ils maintiennent les collectes telles que prévues au contrat qu'ils avaient signé.

Malgré tout, nous allons quand même maintenir nos deux marchés en place. On vous l'a expliqué : il n'y a pas de minimum. C'est si d'aventure, dans la négociation qui est toujours en cours entre le Ministère et les éco-organismes, et entre le Ministère et l'association des élus, s'il y avait un problème, que l'on ait au moins ces marchés, pour nous permettre de collecter et de traiter ces PMCB. Voilà, je vous ai donné ces informations complémentaires.

**Christine SINQUIN**

Les marchés vont être tout de suite actifs ou ce sont juste des marchés prévisionnels ? Est-ce que les volumes seront suffisants pour permettre à ces sociétés de vivre, si ces marchés tout de suite opérationnels, même si la collecte telle qu'elle existait perdure ?

**Le Président**

Le prix a augmenté, on vous l'a expliqué l'autre jour. Deuxièmement, il n'y a pas de minimum, donc pas de soucis. Donc, c'est une sécurité. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, merci.

**X. Questions diverses -****Présentation par BIO-TOX du plan de surveillance environnemental 2024 de l'UVE de Toulon****Le Président**

La présentation a eu lieu la dernière fois, ce qui nous a d'ailleurs bien rassurés. Je me souviens de la première fois qu'on nous a présenté ça, il y a quelques années. Ce dispositif permet de récupérer dans des coupelles les poussières émises par notre usine.

J'avais fait remarquer qu'on n'aurait pas de surprises, et que l'on verrait l'influence des freins des véhicules qui passent sur l'autoroute, certainement plus importante que ce qui sortait de l'usine. Depuis, ça a été vérifié.

On en discute au niveau du Comité de suivi de l'usine, à la Préfecture. Les seules questions posées, notamment par une association bien connue dans le monde entier mais qu'à Saint-Mandrier, c'est : « Pourquoi vous prenez des aiguilles de pin au lieu du lichen ? »

Nous avons posé la question à la représentante de Bio-Tox pour avoir sa réponse, mais moi je connaissais la réponse, et pour que vous l'ayez aussi : c'est beaucoup plus difficile sur du long terme de faire le suivi du lichen comparé au suivi des aiguilles de pin. Il y a plus d'aiguilles de pin que de lichen.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9H55.

Monsieur le Président du SITTOMAT  
Monsieur Gilles VINCENT

Le secrétaire de séance  
Madame Christine SINQUIN